



## FICHE DE POSTE DE DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Au nombre de 12, répartis dans les différentes régions métropolitaines, les délégués régionaux sont élus pour 4 ans par les puéricultrices adhérentes de la région.

A la suite de la réponse à un appel à candidature, les élections sont lancées sur la région par le directeur général de l'ANPDE. Seuls les adhérents reçoivent un bulletin de vote. Le vote exprimé par correspondance est renvoyé à l'association. Le dépouillement est effectué au siège.

Le résultat est proclamé sur le site internet, la newsletter et lors de l'assemblée générale suivant l'élection. L'élu est contacté personnellement, et en cas de plusieurs candidatures, les non élus reçoivent un courrier les encourageant à rejoindre le délégué régional pour l'aider localement.

### **Le rôle du délégué régional**

Le délégué régional est le seul représentant officiel de l'association sur la région. Il engage l'association dans toutes les démarches qu'il entreprend au nom de l'association, ou à la demande de celle-ci. Il assiste aux conseils d'administration nationaux qui se déroulent à Paris, au siège de l'association, environ 4 à 6 fois par an.

Il est l'interlocuteur privilégié auprès des instances locales, comme l'Agence Régionale de Santé, qui définit les besoins de la population et l'offre de soins pour les couvrir.

Au sein de sa région, il organise au moins une journée régionale d'étude par an et des réunions d'information sur l'actualité professionnelle ou un thème défini. Ces moments sont des temps de partage privilégiés avec les puéricultrices de terrain, qui permettent aussi de maintenir les relations avec les partenaires ponctuels ou annuels de l'ANPDE.

Lors de l'organisation de la journée, un pré-programme et un budget prévisionnel sont à remettre au bureau de l'ANPDE pour validation. Après chaque journée régionale, il est demandé d'établir un bilan financier et un compte-rendu de la rencontre pour informer le conseil d'administration.

Le compte-rendu est intégré dans le rapport d'activités de l'ANPDE et présenté lors de l'assemblée générale. Il est également publié dans la newsletter.

Le délégué régional ne doit pas travailler seul. Il est important qu'il s'entoure d'une équipe composée de puéricultrices des différents secteurs d'activité, issues de chaque département de sa région.

Chaque délégué régional dispose du fichier des adhérents de sa région pour l'année en cours, qui lui est régulièrement adressé par le secrétariat de l'ANPDE.

Le délégué régional contacte les écoles de puériculture pour rencontrer les étudiants en formation, l'objectif étant de présenter l'association et de proposer l'adhésion, gratuite pour les étudiants.

Les remboursements de frais engagés par le délégué régional sont pris en charge par l'association sur présentation des justificatifs.

### **En conclusion**

Le délégué régional et l'équipe qui l'entoure travaillent ensemble pour l'association, la profession et pour l'enfant et sa famille. Il s'agit d'une implication bénévole, sur son temps personnel, afin de fédérer la profession, la défendre, et afin de garantir des soins de qualité en toute sécurité pour l'enfant.